



Il faut s'opposer à la vente de l'Alcan à des intérêts étrangers

Par [Prof Rodrigue Tremblay](#)

Mondialisation.ca, 10 août 2007

[The New American Empire](#) 10 août 2007

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Économie](#), [Pétrole, Gaz de schiste](#),
[Énergie](#), [Transnationales](#)

Analyses: [LE QUÉBEC](#)

Le lundi 30 juillet, 2007

Il faut s'opposer à la vente de l'Alcan à des intérêts étrangers

par Rodrigue Tremblay

«Les nôtres ont généralement les petits emplois dans les grandes entreprises. On les considère comme les porteurs d'eau.»

Journal Le Goglu, Montréal, le 15 novembre 1929.

« Il faut obtenir du roi-nègre qu'il collabore et protège les intérêts des Britanniques. Cette collaboration assurée, le reste importe moins. »

André Laurendeau, Le Devoir, 18 novembre 1958

« La Révolution tranquille marqua incontestablement pour les Québécois francophones le moment capital de leur entrée dans la modernité » .

Fernand Ouellet, historien, 1990

Fin de la Révolution tranquille?

On sait quand la Révolution tranquille a commencé au Québec: le coup d'envoi s'est fait avec l'élection du Parti libéral du Québec, le 22 juin 1960, avec son slogan « C'est le temps que ça change », et celui repris en 1962 du « Maîtres chez nous ».

Cette révolution politique, sociale et économique dans l'histoire du Québec allait se traduire par des réformes en profondeur et par des progrès substantiels dans l'accessibilité des Québécois à l'éducation, dans la transformation de la langue française d'une langue de minoritaires en une langue de majoritaires, et dans la prise de contrôle de nombreux leviers économiques dans les domaines des ressources naturelles, de l'énergie, de la finance et de l'économie en général.

La Révolution tranquille visait à mettre un terme à l'ère des « Québécois porteurs d'eau et de scieurs de bois » pour la remplacer par une ère de modernisation accélérée du Québec et de promotion nationale des Québécois francophones dans leur propre pays, tout en ouvrant

le Québec sur le monde. C'est ainsi que la Révolution tranquille a apporté une réforme en profondeur du système d'éducation, la nationalisation des ressources hydro-électriques québécoises, l'instauration du système d'accès universel aux soins de santé, la proclamation de la langue française en tant que langue nationale des Québécois, de même que la création de leviers financiers tels la Caisse de dépôt et placement du Québec, etc.

Même si cette période de reconquête et de libéralisation du Québec a atteint une sorte de plateau au début des années 1980 et a fait du surplace depuis, les grands objectifs de la Révolution tranquille n'ont jamais été officiellement abandonnés.

Le domaine québécois de l'hydroélectricité

La carte économique maîtresse du Québec est son réservoir de richesses hydroélectriques. Aujourd'hui, Hydro-Québec et Alcan, à eux deux, produisent annuellement quelque 37 000 mégawatts d'électricité. C'est plus de la moitié de toute l'énergie hydroélectrique produite au Canada.

Hydro-Québec possède 570 barrages et ouvrages régulateurs, opèrent 54 centrales hydroélectriques, une centrale nucléaire, quatre centrales thermiques et un parc éolien. Alcan, pour sa part, a un réseau hydroélectrique qui comprend 27 barrages et ouvrages de régularisation, 43 groupes turbine-alternateur, quatre interconnexions avec Hydro-Québec, 884 kilomètres de lignes de transport d'énergie, 2200 pylônes, un réseau d'une quarantaine de stations hydrométéorologiques ainsi qu'un réseau indépendant de télécommunication.

L'histoire d'Hydro-Québec date de 1944 quand le gouvernement d'Adélard Godbout fit adopter la Loi sur la Commission hydroélectrique du Québec, par laquelle le gouvernement du Québec créait Hydro-Québec et étatisait la Montreal Light, Heat and Power. La mission d'Hydro-Québec était alors d'exécuter « une saine gestion financière et [de vendre] l'électricité au plus bas coût possible ». Depuis 1981, cependant, Hydro-Québec fixe ses prix au-dessus de ses coûts de revient et génère des dividendes dont elle verse les trois-quarts au Gouvernement du Québec.

Avec son slogan « Maîtres chez nous », le gouvernement de Jean Lesage reçut l'assentiment de la population lors des élections du 14 novembre 1962, et procéda à la nationalisation des actifs de la plupart des sociétés privées assurant la production, le transport et la distribution d'électricité au Québec, à l'exception des installations de l'Alcan sur la rivière Saguenay et de quelques autres petites installations.

Pourquoi les installations de l'Alcan ne furent pas nationalisées et incorporées dans le giron d'Hydro-Québec? Parce que Alcan détenait des concessions hydroélectriques de longue date; parce qu'elle avait son siège social au Québec et était un acquis économique très positif pour le Québec; et, parce que cela aurait haussé le montant à emprunter (\$300 millions US) pour financer l'ensemble de l'opération. Cependant, si on avait dit à cette époque que la société Alcan passerait un jour dans des mains étrangères, il est possible que la décision du Gouvernement Lesage aurait été différente.

La vente de la société Alcan en 2007

C'est dans ce contexte historique qu'il faut voir la possible vente de la société Alcan à des intérêts étrangers cette année. En effet, la vente «forcée» de la société Alcan à une société britannique, représente un événement majeur. Alcan est une société qui jouit de

concessions territoriales centenaires au Québec, égales en territoire à presque 100 fois la superficie de l'île de Montréal. Cette vente de la plus importante société privée impliquée dans le développement des ressources naturelles du Québec, et aussi parmi les plus rentables, à des intérêts étrangers, marque donc un point tournant.

Par son côté symbolique et pratique, je suis d'avis que cette vente à gros prix, annoncée le 12 juillet 2007, si elle est acceptée par les gouvernements fédéral et provincial, marquera officiellement la fin de la Révolution tranquille. Elle représentera une abdication et une capitulation tant des gouvernements québécois et canadien que de la classe d'affaires québécoise.

Hydro-Québec et la rente sur les ressources hydroélectriques

En plus petit, certes, mais d'une manière tout aussi symbolique, la vente du contrôle de l'Alcan et de ses installations hydroélectriques à des intérêts étrangers et son absorption dans un conglomérat britannique, en 2007, est l'exact contraire de la nationalisation des compagnies privées d'électricité et de la récupération de la rente économique sur les ressources hydroélectriques par le gouvernement québécois, en 1962.

La nationalisation et l'intégration du système hydroélectrique sous le contrôle de la société Hydro-Québec visaient, en effet, premièrement à récupérer la rente économique globale perçue sur les ressources hydroélectriques afin que ces revenus ne soient point privatisés et capitalisés aux mains d'investisseurs étrangers; deuxièmement, à soutenir les efforts d'industrialisation du Québec en favorisant une transformation accrue des ressources naturelles au Québec et la création d'emplois bien rémunérés pour nos ingénieurs et autres spécialistes; et, en troisième lieu, à favoriser la francisation de ce secteur névralgique de notre économie.

Qu'est-ce que la rente économique sur les ressources naturelles? Techniquement, c'est le surplus de revenus attribuable à un facteur de production en sus de ce qui est requis pour entraîner sa participation dans un processus de production. On mesure l'importance d'une telle rente économique en prenant la différence entre le prix de vente d'un produit et son coût économique de production, y compris un rendement normal du capital. —Il existe généralement une rente économique sur les ressources naturelles parce qu'il existe habituellement un écart plus ou moins grand entre le cours mondial des produits de base (pétrole, électricité, etc.) et leur prix de revient.

La rente économique peut être perçue par les producteurs privés sous la forme de profits gonflés, ou par le gouvernement de différentes façons: nationalisations, obligation de créer de l'emploi en transformant sur place les ressources, l'imposition de redevances annuelles, de taxes spéciales, d'un contrôle des prix à la consommation, etc. —En gros, ou bien les revenus découlant d'une rente économique sur les ressources naturelles sont captés par l'état sous une forme ou une autre, ou bien, ces revenus prennent la forme de profits « excédentaires » pour les entreprises exploitantes, leurs actionnaires et leurs dirigeants.

Pourquoi la surenchère actuelle sur Alcan?

L'offre d'achat de la société Alcan par la société britannique Rio Tinto illustre à merveille l'importance de la rente économique. Pourquoi la société Rio Tinto est-elle disposée à offrir

\$101 US pour chaque action de l'Alcan, alors qu'en octobre dernier, cette action se transigeait à quelque \$40 US sur les marchés boursiers, ce qui donnait une capitalisation totale de quelque \$15 milliards US? C'est que pour Alcoa ou Rio Tinto, la valeur anticipée des actions de l'Alcan valait beaucoup plus. En effet, les barrages et les installations hydroélectriques de l'Alcan vaudront dans l'avenir énormément plus que maintenant. C'est ce qui a incité Alcoa à offrir \$28,4 milliards US ou \$76 US pour chaque action de Alcan, le 7 mai (2007), et Rio Tinto à renchérir avec une offre égale à \$38,1 milliards ou \$101 US l'action, le 12 juillet (2007).

Pourquoi une telle surenchère et pourquoi Rio Tinto était-elle disposée à mettre \$10 milliards US de plus qu'Alcoa sur la table? Essentiellement parce qu'une crise énergétique majeure se profile à l'horizon, avec le résultat que le producteur d'aluminium le moins coûteux au monde, Alcan, verra la valeur de ses installations hydroélectriques prendre rapidement de la valeur. Il y a, bien sûr, des économies de gestion à faire en fusionnant deux entreprises. Ainsi, Rio Tinto pense pouvoir réaliser des économies annuelles égales à \$600 millions. Mais ce n'est pas là la raison principale de sa surenchère.

En effet, Rio Tinto, un producteur de minerais et de métaux primaires peu intéressé dans leur transformation, vise avant tout le marché chinois de l'aluminium, lequel représente tout près du quart du marché mondial pour ce métal, avec une demande qui croît au rythme de 15 pourcent par année. Or, la Chine produit présentement son propre aluminium avec de l'électricité tiré d'un charbon coûteux et polluant. Rio Tinto est prête à parier que, tôt ou tard, le gouvernement chinois trouvera plus profitable d'importer l'aluminium et d'orienter son électricité coûteuse vers des usages qui créent davantage d'emplois. Entre-temps, Alcan aux mains de Rio Tinto peut toujours vendre à la Chine la bauxite dont cette dernière a besoin.

On a une idée de la rente économique dont jouit Alcan quand on sait qu'il en coûte présentement de \$2,000 à \$2,200 US la tonne pour fabriquer de l'aluminium en Chine, alors qu'Alcan produit la même tonne d'aluminium à un coût de 32 à 36 pourcent inférieur, soit à un coût se situant entre \$1,350 to \$1,400 US la tonne.

La conclusion est claire; le réseau hydroélectrique de l'Alcan au Saguenay-Lac-Saint-Jean, avec ses barrages et ses centrales hydroélectriques, vaudra beaucoup plus dans l'avenir que maintenant. C'est pourquoi le conglomérat britannique Rio Tinto est prêt à mettre le gros pris pour en prendre possession.

À qui va la rente économique du complexe Alcan?

La vente à gros prix de la société Alcan profitera énormément à plusieurs personnes, sauf à l'ensemble de la population québécoise. En effet, il n'y a rien dans cette prise de contrôle étrangère qui favorise le Québec. Tout au contraire.

La société acquéreuse, Rio Tinto, se spécialise en effet dans les minerais et les métaux primaires. Elle n'est guère intéressée par la transformation des métaux à des fins industrielles, c'est-à-dire là où se trouvent le plus d'emplois. D'ailleurs, elle a déjà annoncé dans son offre d'achat qu'elle entend se départir de la division Emballages de l'Alcan, tandis qu'elle entend pour l'instant conserver la division Produits usinés de l'Alcan, en autant que cela permette «d'optimiser la valeur du portefeuille».

Il sera donc très difficile au Gouvernement du Québec, dans l'avenir, de poursuivre une

politique industrielle de transformation de l'aluminium avec une entreprise dont le bureau chef est à Londres et qui déclare de surcroît vouloir se concentrer sur ses «activités minières et métallifères».

D'autre part, l'acquisition étrangère ne facilitera point les projets d'investissement futurs de l'Alcan, car cette dernière était parfaitement en mesure de financer ses projets d'investissements elle-même. La direction de l'Alcan a d'ailleurs confirmé publiquement que la société Alcan ne cherchait pas à se vendre, mais qu'elle fut forcée de le faire après que la société Alcoa eut déposé une offre hostile d'acquisition, le 7 mai dernier. La vente de l'Alcan découle donc d'un concours de circonstances, et ne s'est pas faite pour améliorer la compétitivité de l'entreprise ou ses perspectives de marché.

À remarquer que Alcan n'aurait pas pu répliquer à Alcoa par une offre d'achat inversée, en achetant Alcoa plutôt que de se laisser acheter par elle, parce que l'état de la Pennsylvanie (état dans lequel est incorporée la société Alcoa) rend très difficile les prises de contrôle hostiles d'une entreprise par une autre. Les législations canadiennes sont beaucoup plus généreuses à cet égard que celles que l'on retrouve dans d'autres pays, de sorte que les entreprises canadiennes sont plus vulnérables que des entreprises de même taille ailleurs à des prises de contrôle étrangères.

De plus, la circulaire explicative de Alcan pour l'acceptation de l'offre d'achat de 38,1 milliards US de Rio Tinto révèle que les travailleurs de Alcan profiteront pas ou peu de la transaction, alors que les quelques dirigeants actuels de Alcan profiteront personnellement de la vente de la société. La vente vaudra, en effet, de 110 à 138 millions de dollars en primes, options, indemnités et gains divers aux dirigeants actuels de Alcan. Le président et chef de la direction, Richard Evans, à lui seul, peut possiblement encaisser jusqu'à \$51 millions US. Les membres du conseil d'administration, toujours selon la même circulaire, tireraient aussi d'importantes sommes si la transaction était menée à terme.

À tout prendre, il est peu probable que cette transaction soit à l'avantage du Canada, et n'apparaît certainement pas être à l'avantage du Québec.

Conclusion

Je crois pour ma part que la vente de la société Alcan, même si elle enrichit un nombre restreint d'individus et de spéculateurs internationaux, est contraire à l'intérêt national du Canada et est un transfert abusif de la rente économique sur les ressources hydroélectriques québécoises à des intérêts privés, dont plusieurs sont étrangers. Je demande donc au ministre fédéral de l'Industrie et au gouvernement fédéral d'appliquer les règles de la Loi sur Investissements Canada relative aux acquisitions étrangères, parce qu'il est loin d'être démontré qu'une telle acquisition sera à «l'avantage net du Canada», et qu'au contraire, tout indique que cette prise de contrôle étrangère aura des conséquences nettes négatives pour le Canada.

Je demande aussi au ministre du développement du Québec, responsable du ministère de l'Industrie, et au Gouvernement du Québec de s'opposer officiellement à cette acquisition étrangère auprès du Gouvernement canadien, en vertu du processus obligatoire de consultation des provinces dans le cadre de la Loi sur Investissements Canada, parce qu'elle constitue un transfert abusif de la rente économique sur les ressources hydroélectriques du Québec à des intérêts privés, dont plusieurs sont étrangers.

Publié, le 30 juillet, 2007, 8H30 am

Rodrigue Tremblay est professeur émérite de sciences économiques à l'Université de Montréal et peut être rejoint à l'adresse suivante: rodrigue.tremblay@yahoo.com

Visite de son blogue:: <http://www.thenewamericanempire.com/blog> .

Site Web de l'auteur: <http://www.thenewamericanempire.com>

Lire des extraits du prochain livre du professeur Tremblay: « [The Code for Global Ethics](#) »

La source originale de cet article est [The New American Empire](#)
Copyright © [Prof Rodrigue Tremblay](#), [The New American Empire](#), 2007

Articles Par : [Prof Rodrigue Tremblay](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca